

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 06 Février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 2 février 2023
--

L'an deux mil vingt trois

et le six février

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, L'HOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

**Etai<sup>ent</sup> absents :** DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), RECOLLON Chantal (pouvoir à CAFFIER Fabien), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), GLEREAN Thibault, BLUM Virginie

**Secrétaire de séance :** AIGLON Olivier

D/2023-01

**Objet de la délibération :** Modification du nombre d'adjoints

Actuellement fixé à 3, Madame la Maire rappelle que le nombre des adjoints au Maire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal soit pour la commune 4 adjoints.

Elle propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints ; en effet, Monsieur BELTRAN, actuellement conseiller délégué à la voirie et aux relations avec les agents du service techniques, a accepté de remplir les fonctions d'Adjoint en charge de la voirie, bâtiments, patrimoine, travaux et des services techniques.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

**DECIDE :**

- De fixer à 4 le nombre d'adjoints qui sont :
  - M. AIGLON Olivier : premier adjoint (élu par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020)
  - Madame BARNOUD Frédérique : deuxième adjointe (élu<sup>e</sup> par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020)
  - Madame DEJOUR Valérie : troisième adjointe (élu<sup>e</sup> par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020)
  - Monsieur BELTRAN Yves : quatrième adjoint (élu par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 février 2023)

**CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 9 FEV. 2023

Publication ou notification du : - 9 FEV. 2023

Publication site internet le : - 9 FEV. 2023

Affichage liste des délibérations le : - 9 FEV. 2023

